

# Foire Aux Questions

---

## Mise à jour des documents

### Tableau G du document delta

Une mise à jour optionnelle a été envoyée aux porteurs de projets le vendredi 24 juillet 2015.

### Tableau J du document delta

Une mise à jour obligatoire a été envoyée aux porteurs de projets le mardi 29 septembre 2015.

### Fiche financière

Une mise à jour obligatoire a été envoyée aux porteurs de projets le mardi 29 septembre 2015.

## Questions relatives au document « Delta »

### Question D1

Deuxième partie, section 4.2, Tableau J « Financements non récurrents »

À quoi correspond la subvention globale contractualisée ?

**R.** *Cela correspond au montant total figurant sur la convention (y compris la part reversée à des établissements non partenaires de l'Initiative). Ainsi, pour un projet géré par un des membres de l'Initiative, le montant pris en compte est le total de la subvention, alors que pour un projet auquel participe, sans le gérer, un des membres de l'Initiative aucune somme n'est à inscrire.*

### Question D2

Deuxième partie, section 4.2, Tableau J « Financements non récurrents »

À quoi correspond la part du total gérée en commun par le groupement ?

**R.** *Elle correspond à la part des contrats gérée par un niveau supra auquel est déléguée cette compétence (ex. COMUE ou l'établissement unifiant les établissements actuels).*

### Question D3

Dans le tableau F, quelle distinction doit être faite entre le « niveau » (défini comme le positionnement national et international) et « l'impact dans le contexte international » ?

**R.** *L'impact dans le contexte international doit être ici entendu au sens de la renommée et de l'attractivité, toutes deux matérialisées par exemple et sans être limitatif par : des résultats scientifiques ou de valorisation remarquables au niveau international, des partenariats internationaux scientifiques et économiques, ou encore des recrutements et des échanges internationaux importants.*

### Question D4

À quoi correspondent les formations en partenariat avec le secteur socio-économique (tableau K du document delta) ?

**R.** Les « formations développées en partenariat avec le secteur socio-économique » sont celles dont le fonctionnement (voire l'existence) est rendu possible par les apports d'au moins un acteur socio-économique.

Par exemple, un tel acteur peut :

- financer tout ou partie de la formation (frais de fonctionnement, salaires d'enseignants par exemple dans le cadre d'une chaire industrielle...);
- mettre à disposition une ou des plateformes (technologiques ou autres);
- mettre à disposition une partie de son personnel pour intervenir au nom de l'entreprise.

Sont donc exclues les formations :

- où la participation du secteur socio-économique n'excède pas ce qui est prévu par les textes réglementaires relatifs à ces formations (IUT, écoles d'ingénieurs...);
- où les intervenants agissent en leur nom propre, et non au titre de leur entreprise.
- pour lesquelles les frais de scolarité sont payés par l'entreprise (e.g. : formation continue).

### Question D5

À quoi correspond le terme « domaines thématiques d'excellence » mentionnés dans l'explication du tableau J du document delta ?

**R.** Ce terme recouvre l'ensemble des thématiques d'excellences retenues pour le projet d>IDEX ou d'I-SITE et non être restreint au trois domaines structurants du tableau I.

### Question PA1

À quelle date la version française doit-elle être remise ?

**R.** La version en français du projet amendé doit être déposée sur le site de soumission au plus tard le 26 novembre 2015 à 13h00 (heure de Paris).

## Questions relatives au document « Projet amendé »

### Question PA1

La limite de 45 pages s'applique-t-elle à la version française ?

**R.** Aucune limite n'est imposée pour la version en français du projet amendé, cette dernière demeurant la traduction fidèle de la version anglaise.

### Question PA2

À quelle date la version française doit-elle être remise ?

**R.** La version en français du projet amendé doit être déposée sur le site de soumission au plus tard le 26 novembre 2015 à 13h00 (heure de Paris).

### Question PA3

Dans le modèle de document, il n'est pas indiqué si la limite de 45 pages doit s'entendre hors sommaire et hors résumés ?

**R.** La limite de page s'applique au contenu hors sommaire et hors résumés comme pour la phase de pré-sélection.

## Questions relatives au document « Fiche financière »

### Question FF1

Dans l'onglet Tab#2, la dotation non consommable des IDEFI est demandée et en l'absence de celle-ci un message d'erreur est généré. Comment remplir cette donnée étant donné que cette information ne nous a pas été communiquée.

**R.** Pour les IDEFI et IDEFI-N, dans la colonne :

- Dotation non consommable : n'inscrire aucune valeur – la troisième colonne restera à 0 € ;
- Moyenne annuelle de la dotation consommable restante :
  - o IDEFI : la valeur est la somme des versements à percevoir entre les années 2016 et 2019 incluses divisée par 4 (voir l'échéancier du versement de l'aide dans la convention attributive d'aide au §5.2) ;
  - o IDEFI-N : la valeur est le montant annuel de l'aide obtenu en divisant le montant total de l'aide par la durée du projet en années.

### Question FF2

À quoi correspondent les ETPT du tableau 5 ?

**R.** Les ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) se calculent en personne.an cumulé sur quatre ans.

Ainsi :

- Sur une année :
  - o 1 personnel à temps plein sur 12 mois donne 1 ETPT ;
  - o 1 personnel à 80% sur 12 mois donne 0,8 ETPT ;
  - o 1 personnel à temps plein sur 6 mois donne 0,5 ETPT ;
  - o 1 personnel à 80% sur 6 mois donne 0,4 ETPT.
- Sur quatre ans : somme des ETPT calculés pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, par exemple :
  - o 2016 : 10 doctorants sont recrutés : 10 ETPT
  - o 2017 : 10 nouveaux doctorants sont recrutés alors que les 10 de l'année d'avant poursuivent leur doctorat : 20 ETPT
  - o 2018 : 10 nouveaux doctorants sont recrutés alors que les 20 des deux années précédentes poursuivent leur doctorat : 30 ETPT
  - o 2019 : les 10 premiers doctorants ont soutenu leurs thèses et 10 nouveaux doctorants sont recrutés alors que les 20 des deux années précédentes poursuivent leur doctorat : 30 ETPT
  - o Cumulé sur quatre ans :  $10 + 20 + 30 + 30 = 90$  ETPT pour 40 doctorants recrutés.

## Questions relatives aux engagements et aux lettres de positionnement stratégique

### Question EL1

Le formulaire d'engagement et la lettre de positionnement stratégique doivent-ils être traduits en anglais ?

**R.** Ces documents étant demandés en prévision d'une éventuelle contractualisation, ceux-ci n'ont pas besoin d'être traduits en anglais.